



## CLINIQUES MÉDICALES - ACCIDENTS DE TRAVAIL

- Informez l'employeur dès que possible;
- Produisez un rapport d'accident industriel (*Formulaire RAI-STM*) dès que possible;
- Consultez le médecin de votre choix le plus tôt possible ou dans les 72 hrs maximum;
- Remettez à l'employeur l'attestation médicale CNESST ainsi que le RAI-STM.

Si vous n'avez pas de médecin pour assurer un suivi de votre dossier, voici des cliniques médicales spécialisées pour les travailleurs victimes d'accident du travail (CNESST). Précisez que vous êtes membre du Syndicat de transport de Montréal.

\*\*\* Les CMI Saint-Laurent et Côte-Vertu offrent du sans rendez-vous \*\*\*

Pour les autres cliniques, nous vous conseillons de téléphoner avant pour prendre rendez-vous. Il est important d'indiquer que c'est un accident du travail et que vous êtes membre du Syndicat.



### MONTREAL & LAVAL

#### **CMI SAINT-LAURENT**

2040, boul. Marcel-Laurin, #240  
Montréal, Québec H4R 1J9  
Tél. : 514 747-9936

#### **CMI LAVAL (mercredi seulement)**

3030 boul. Le Carrefour #602  
Laval, Québec H7T 2P5  
Tél. : 450 902-9980

#### **CMI CÔTE-VERTU**

475, boul. de la Côte-Vertu  
St-Laurent, Québec H4L 1X7  
Tél. : 514 855-9090

#### **CMI CRÉMAZIE**

370 boul. Crémazie Est  
Montréal, Québec H2P 1E5  
Tél. : 514 383-9936

### LONGUEUIL & MIRABEL

#### **CMI LONGUEUIL**

1215 ch. du Tremblay, #260  
Longueuil, Québec J4N 1R4  
Tél. : 450 442-1018

#### **CMI MIRABEL**

13665, boul. Curé-Labelle  
Mirabel, Québec J7J 1N8  
Tél.: 450 437-4489

Pour toute question téléphonez au bureau du Syndicat, au 514 374-5013.

### COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS (D.T.A.)

Jocelyn Béland  
Poste # 16  
[dta2@stmese.ca](mailto:dta2@stmese.ca)

Frédéric Bourque  
Poste #15  
[dta1@stmese.ca](mailto:dta1@stmese.ca)